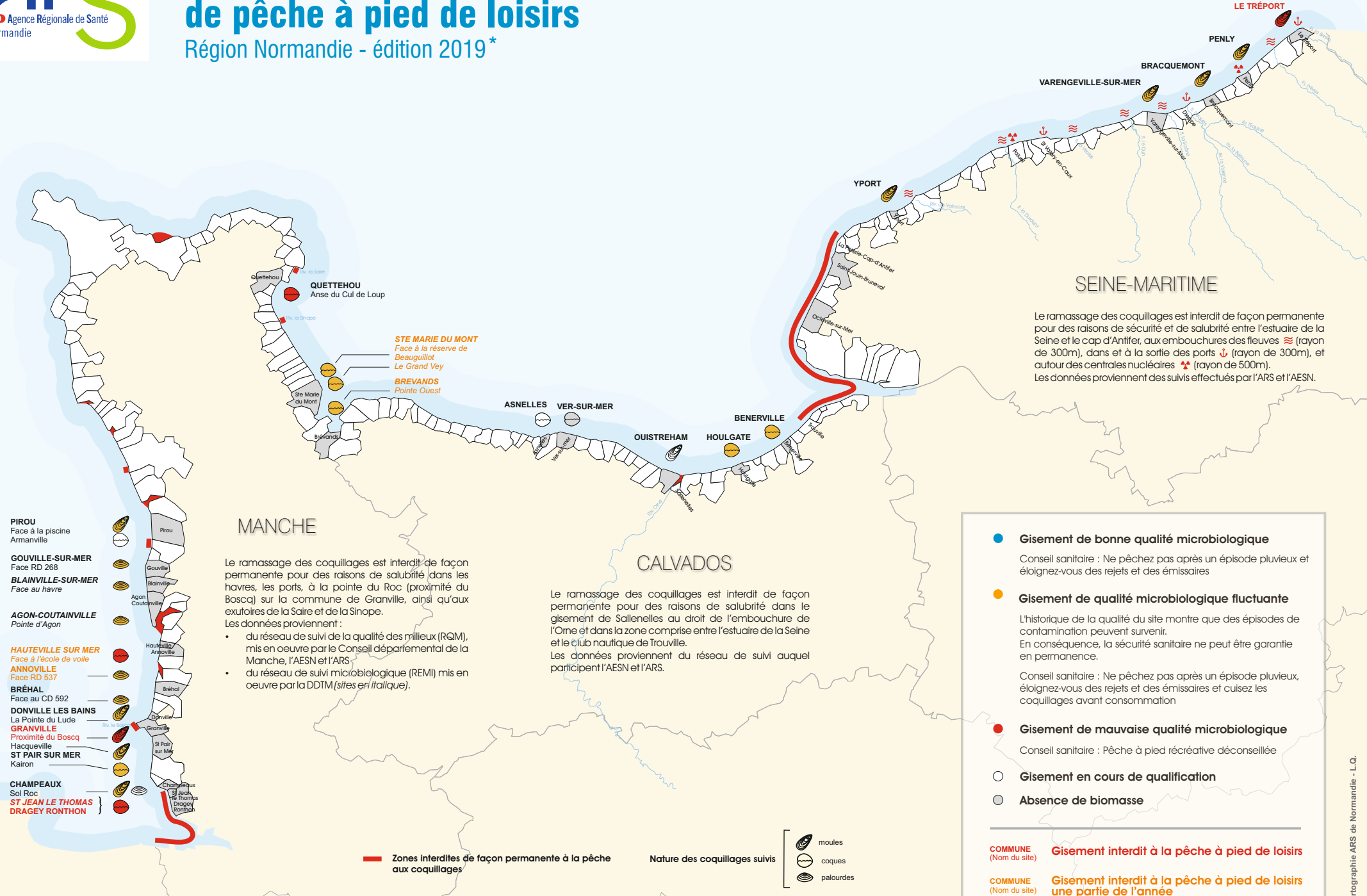


Qualité microbiologique des gisements naturels de coquillages de pêche à pied de loisirs

Région Normandie - édition 2019*



Le ramassage des coquillages est interdit de façon permanente pour des raisons de sécurité et de salubrité entre l'estuaire de la Seine et le cap d'Antifer, aux embouchures des fleuves (rayon de 300m), dans et à la sortie des ports (rayon de 300m), et autour des centrales nucléaires (rayon de 500m). Les données proviennent des suivis effectués par l'ARS et l'AESN.

Le ramassage des coquillages est interdit de façon permanente pour des raisons de salubrité dans les havres, les ports, à la pointe du Roc (proximité du Boscq) sur la commune de Granville, ainsi qu'aux exutoires de la Saire et de la Sinope. Les données proviennent :

- du réseau de suivi de la qualité des milieux (RQM), mis en oeuvre par le Conseil départemental de la Manche, l'AESN et l'ARS
- du réseau de suivi microbiologique (REMI) mis en oeuvre par la DDTM (sites en italique).

Le ramassage des coquillages est interdit de façon permanente pour des raisons de salubrité dans le gisement de Sallenelles au droit de l'embouchure de l'Orne et dans la zone comprise entre l'estuaire de la Seine et le club nautique de Trouville. Les données proviennent du réseau de suivi auquel participent l'AESN et l'ARS.

- **Gisement de bonne qualité microbiologique**
Conseil sanitaire : Ne pêchez pas après un épisode pluvieux et éloignez-vous des rejets et des émissaires
- **Gisement de qualité microbiologique fluctuante**
L'historique de la qualité du site montre que des épisodes de contamination peuvent survenir. En conséquence, la sécurité sanitaire ne peut être garantie en permanence.
Conseil sanitaire : Ne pêchez pas après un épisode pluvieux, éloignez-vous des rejets et des émissaires et cuisez les coquillages avant consommation
- **Gisement de mauvaise qualité microbiologique**
Conseil sanitaire : Pêche à pied récréative déconseillée
- **Gisement en cours de qualification**
- **Absence de biomasse**

COMMUNE (Nom du site) Gisement interdit à la pêche à pied de loisirs

COMMUNE (Nom du site) Gisement interdit à la pêche à pied de loisirs une partie de l'année

— Zones interdites de façon permanente à la pêche aux coquillages

Nature des coquillages suivis

- moules
- coques
- palourdes

* La qualification des gisements est réalisée sur la base des résultats acquis entre 2016 et 2018

Profitez de la pêche en toute sérénité...



Soyez vigilant ! Choisissez bien votre site de pêche

- Renseignez-vous sur la qualité et la vulnérabilité des sites de pêche et privilégiez les sites de meilleure qualité. Ces informations sont affichées en haut des cales d'accès à l'estran et disponibles en ligne sur :
www.normandie.ars.sante.fr/coquillages-de-peche-pied
- Respectez les interdictions en cours,
- Ne pêchez pas après un épisode pluvieux,
- Éloignez-vous des ports et des rejets (cours d'eau, canalisations),
- Ne vous mettez pas en danger : prenez connaissance des horaires de marées et des conditions météorologiques.



Avant de consommer, adoptez les bons réflexes !

- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche,
- Transportez et conservez vos coquillages au frais,
- Consommez vos coquillages dans les 24h suivant la pêche et assurez-vous qu'ils sont restés vivants jusqu'à leur préparation,
- Cuisez les coquillages avant consommation. Néanmoins, rappelez-vous que la cuisson permet seulement de réduire les risques microbiologiques et non de les supprimer totalement !

ARS de Normandie
Direction de la Santé Publique

PÔLE SANTÉ-ENVIRONNEMENT

2, Place Jean Nouzille - CS 55035 - 14050 Caen Cedex 4
Tél 02 31 70 97 08
ars-normandie-sante-environnement@ars.sante.fr

Unité départementale du Calvados

Tél 02 31 70 95 44
ars-normandie-ud14-sante-environnement@ars.sante.fr

Unité départementale de la Manche

Tél 02 33 06 56 13
ars-normandie-ud50-sante-environnement@ars.sante.fr

Unité départementale de Seine-Maritime

Tél 02 32 18 32 64
ars-normandie-ud76-sante-environnement@ars.sante.fr



La ressource est fragile, respectez-la !

- Ne récoltez que les coquillages de taille réglementaire, et laissez les plus petits grandir... pour votre plus grand plaisir lors de la prochaine pêche... !
- Respectez les périodes de pêche et les quantités autorisées,
- Remettez en place les cailloux que vous retournez.

Qualité microbiologique des gisements de pêche à pied de loisirs

Région Normandie - édition 2019